

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

OBJET : Pétition demandant le déplacement d'une bretelle d'entrée de la voie de desserte vers l'autoroute 440 Ouest à Laval

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 30 janvier 2024 par la députée de la circonscription de Mille-Îles, madame Virginie Dufour, demandant au gouvernement du Québec de déplacer la bretelle d'entrée de la voie de desserte vers l'autoroute 440, en direction ouest, après la rue de la Comtesse, afin d'assurer une meilleure fluidité et sécurité pour tous les véhicules empruntant cette voie de desserte.

Rappelons que la bretelle d'entrée dont il est question ici a été déplacée à son emplacement actuel dans les années 2000, à la demande de la Ville de Laval, afin de répondre aux besoins créés par l'arrivée d'importants développements résidentiels et commerciaux dans le secteur.

Cette fois encore, la demande de déplacement de la bretelle est directement liée aux récents développements commerciaux et résidentiels du secteur. De plus, la voie de desserte de l'autoroute 440 est sous la responsabilité de la Ville de Laval. Conséquemment, c'est à la Ville qu'il incombe de réaliser une étude d'opportunité démontrant les problématiques et les solutions possibles en conformité avec les normes de sécurité.

Il est à noter que la proximité de la bretelle de sortie est un obstacle au déplacement de la bretelle d'entrée après la rue de la Comtesse, puisque la longueur d'entrecroisement serait insuffisante pour assurer des déplacements sécuritaires. Ainsi, l'étude d'opportunité devra analyser l'ensemble de la voie de desserte de juridiction municipale et non seulement le segment identifié dans la demande.

Le Ministère est prêt à accompagner la Ville dans la réalisation de cette étude en fournissant toutes les données et les plans disponibles et le soutien technique aux différentes étapes menant à la réalisation du projet, si la Ville le souhaite.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre et ministre,



Geneviève Guilbault